

ACTHUSY

Information municipale de THUSY

Septembre 2011 - N°7



LE MOT DU MAIRE :

Comme c'était prévisible, une classe a été fermée à la rentrée, malgré la mobilisation des parents et nos interventions auprès de tous nos parlementaires. C'est toujours difficile à accepter.

La rigueur budgétaire de l'Etat est certes en cause, mais ce n'est peut-être pas la seule raison.

La population de la commune ne se renouvelle pas suffisamment et vieillit. Au cours des dix dernières années, Thusy est la commune du canton où la population a le moins augmenté.

Des projets de constructions nouvelles et des rénovations sont en cours. La crise en a retardé certains mais la population devrait augmenter sensiblement au cours des prochaines années.

Il ne s'agit pas de construire à tout-va et n'importe où, mais de nouvelles constructions sont nécessaires, à nous de faire en sorte qu'elles se fassent raisonnablement et à un rythme régulier. On est encore loin des 1200 habitants prévus par le SCOT et le PLU.

C'est nécessaire pour l'école, le dynamisme de la commune, mais aussi financièrement. Les aides de l'Etat et les subventions du Département diminuent chaque année et, au rythme actuel, nous n'aurons bientôt, pour seules ressources, que les impôts locaux c'est-à-dire les taxes d'habitation et sur le foncier bâti. S'il n'y a pas de nouveaux assujettis, il faudra augmenter les impôts de ceux que le sont déjà.

Certaines communes voisines l'ont bien compris !

Bernard BONNAFOUS

AGENDA

18 septembre	Ronde des Devins	La Thusyenne
25 septembre	Vide-grenier	APE
30 septembre	Don du sang	Commune
28 octobre	Concert.....	Thusy Animation
26 novembre	Soirée choucroute.....	APE
03 et 04 décembre	Soirée Savoyarde	Thusy Animation

SOMMAIRE

INFORMATIONS MUNICIPALES	Page	2
ÉCOLE	Page	3
VIE COMMUNALE	Page	4
MANIFESTATIONS	Page	4
CENTRE DE LOISIRS	Page	5
SIGAL	Page	6

EXTRAIT des DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- 26 mai 2011

Le Conseil a attribué le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension de l'école au cabinet Services AMO et approuvé :

- ⇒ l'ouverture d'une ligne de trésorerie,
- ⇒ la création d'une régie de photocopie
- ⇒ les tarifs pour les photocopies
- ⇒ la décision modificative n°1 relative au Budget Principal
- ⇒ ainsi que la remise gracieuse de pénalités de retard sur paiement de la TLE.

- 16 aout 2011

Le Conseil a :

- ⇒ enregistré la démission d'un conseiller municipal,
- ⇒ complété la délibération n° 2011-03-01 (modification n° 3 du PLU),
- ⇒ donné un avis favorable sur la prise de participation de la SEMCODA dans le capital de la SEM 4V.

TRAVAUX et AMÉNAGEMENTS

Cuisine de la salle d'animation

Suite au nouveau mode de livraison des repas à la cantine, la cuisine a été équipée d'un four de remise en température dont l'utilisation sera réservée uniquement à la cantine scolaire

D'autre part, le lave vaisselle, utilisé depuis dix ans pour la cantine et lors des locations de la salle, demandait une réparation coûteuse. Il a été décidé de le remplacer. La technologie ayant évoluée, le nouvel appareil présente un gain sensible en eau et en énergie.

Ecole

Le bureau du Directeur a été repeint et le mobilier changé, opération bien nécessaire après une trentaine d'années d'utilisation.

Voirie et réseau

- ⇒ La réfection de la chaussée route des Coutasses ainsi que la canalisation des eaux pluviales depuis le haut du village ont été réalisés.
Des rectifications d'emprise ont été nécessaires.
Nous remercions les riverains qui se sont montrés très compréhensifs.
La canalisation d'eau potable très ancienne et de diamètre insuffisant a été remplacée.
- ⇒ L'aménagement de la route de Thusel au chef-lieu ainsi que la deuxième tranche de la route de l'école, sont à l'étude.

URBANISME

Dans le dernier ACTHUSY, nous avons signalé que le permis de construire de l'immeuble collectif avait été déposé.

Il a été accordé le 6 juin 2011 et les travaux devraient débuter d'ici la fin de l'année

DU COTÉ DE L'ÉCOLE

DU NOUVEAU A LA CANTINE !

Le marché de fourniture des repas scolaires est arrivé à expiration fin juin.

Depuis la rentrée scolaire, un nouveau fournisseur, la Société « **Mille et Un Repas** », livre les repas en « liaison froide ».

Les maîtres mots chez 1001 REPAS sont :

- Pas de gastronomie collective sans qualité
- Privilégier les fournisseurs locaux ou régionaux
- Insérer des produits BIO dans la composition des repas
- Utiliser les produits de saison.

La Municipalité fait tout pour que les enfants déjeunent quotidiennement parfaitement et à moindre coût.

Le prix du repas est fixé pour la saison 2011-2012 à 3,25 euros pour les élèves de Thusy et à 4,25 euros pour les adultes et les extérieurs à la commune. Soit une augmentation de 5 centimes d'euro par rapport à l'année scolaire précédente.

La Commande des repas a changé : il faut impérativement que Florence ait le **mardi matin** la commande des repas pour la semaine suivante. Nous demandons aux parents d'être vigilants afin que leur(s) enfant(s) puisse(nt) se restaurer en toute quiétude.

Nous souhaitons à tous ceux qui déjeunent à la cantine, un très bon appétit !!

...ET DANS LES CLASSES !

Le blocage à la fermeture, annoncé en juin dernier, a été définitivement prononcé le mardi 6 septembre. La fermeture de la cinquième classe a donc entraîné la suppression du poste de Véronique SALLET, dernière enseignante nommée à l'école.

Elle a depuis, rejoint l'école de Saint Eusèbe et nous lui témoignons notre sympathie pour sa coopération et son engagement auprès des élèves, au cours des deux années passées parmi nous.

Actuellement, l'école de Thusy ne compte plus que 4 classes pour 103 élèves répartis comme suit :

1. une classe de maternelle avec Christian DI MARIA et Solène LEREBOURS
2. un CP / CE1 avec Christine RICHER
3. un CE1/CE2/CM1 avec Sandrine PERROUD
4. un CM1/CM2 avec Sandrine RIARD

Nous accueillons cette année une nouvelle enseignante remplaçante, Marion VANDENBUSSCHE qui sera basée à l'école quand elle n'aura pas de remplacement à effectuer.

Si les effectifs des classes sont alourdis du fait de la fermeture de la cinquième classe, les conditions de travail restent convenables.

Catherine BEAUD et Cathy DIGITELLO conservent leur poste d'ATSEM. Florence FARAMAZ est responsable de la cantine scolaire et les élèves sont pris en charge par Cathy DIGITELLO et Patricia EVERS pendant la pause de midi.

Toute l'équipe souhaite la bienvenue aux nouvelles familles et une bonne réussite scolaire à l'ensemble des élèves.

Les enseignants

UN LOGO POUR THUSY

L'une des missions de la commission communication était de doter la commune d'un logo, élément graphique qui donne une identité visuelle de cette dernière.

Elle sollicita, voilà plusieurs années, les habitants de Thusy mais elle ne récolta aucune réponse satisfaisante. L'an dernier elle relança le sujet et demanda alors à Christophe GRENAT-PETIT- ANDRÉ, domicilié à Thusy, de lui présenter des projets.

Après plusieurs échanges naquit le logo ci-contre.



Très schématique, il rappelle le "tilleul" bien enraciné, plusieurs fois centenaire et l'église. Le soleil rappelle que nous sommes en haut de la vallée. Le logo est désormais le symbole de la commune.

VIE COMMUNALE

Après de longues démarches, la commune a reçu l'accord de la Préfecture pour ouvrir un débit de boissons le dimanche matin dans les locaux de l'Espace Associations.

Jusqu'à présent et afin de maintenir la validité de la licence IV, une ouverture temporaire du bar, de quelques jours, était effectuée par le Club de l'Amitié.

Le but de cette ouverture est de remettre un peu de vie, le dimanche, au cœur du village qui n'a hélas plus de commerce. Elle se ferait donc le dimanche matin de 10 h à 13 h et ce serait l'occasion pour les habitants d'échanger, de trinquer un verre, de boire un café, d'acheter le journal et la baguette de pain.

Nous devons mettre en place un fonctionnement qui garantisse dans le temps la réussite de cette ouverture du "café":

- Une solution consisterait à créer une association propre à cette activité, composée d'élus mais aussi de nombreuses personnes volontaires. Ceci permettrait d'établir un planning des permanences limité à 4 interventions maximum par an.
- Une autre solution serait qu'une personne soit intéressée par la gestion de ce "café".

Nous lançons un appel à toutes les personnes motivées pour faire vivre ce "café" et nous les remercions de contacter le secrétariat de la mairie au 04.50.69.67.51. Nous organiserons ensuite une réunion de mise en place lors de la 2ème quinzaine d'octobre.

MANIFESTATIONS

Réception "Fête des mères"

La cérémonie de la fête des mères est une tradition qui se perpétue et donne l'occasion de rassembler les habitants de la commune.

Dans son discours, Monsieur le Maire, Bernard BONNAFOUS a souhaité une bonne fête à toutes les mamans.

Il a ensuite informé les personnes présentes du problème de fermeture d'une classe à l'école, qui préoccupe enseignants, parents et élus. Puis le logo fût présenté.

Pour remercier les mamans du rôle essentiel qu'elles tiennent une plante fleurie leur a été offerte et toutes les personnes présentes se sont retrouvées, avec plaisir et convivialité, autour du verre de l'amitié.

CENTRE DE LOISIRS

Cet été le centre de loisirs, géré par l'association "les 3 pts points", a ouvert ses portes durant 3 semaines à Thusy.

Du 4 au 8 juillet, ce sont 37 enfants et 7 animateurs qui étaient à Thusy. Le thème était "les animaux de la mer". Au programme, deux sorties : baignade à la plage de Menthon-Saint-Bernard et centre équestre de Bloye. Toute la semaine les enfants ont réalisé des activités manuelles et sportives sur ce thème, peinture sur galets, jeux d'eaux et en clôture un grand jeu de l'oie.

Du 11 au 15 juillet, 42 enfants et 7 animateurs se sont retrouvés autour du thème "les jeux olympiques de Thusy". Sortie accro branche et baignade au plan d'eau de Lescheraines. Chaque groupe a fabriqué déguisements et instruments de musique correspondant à un ou deux continents. A la fin de la semaine, ont eu lieu les grandes olympiades de Thusy avec les déguisements.

Du 18 au 22 juillet, 37 enfants et 4 animateurs ont répondu présents. Le thème "la BD" a été un peu perturbé à cause de la météo. Les sorties prévues ont été remplacées par une sortie cinéma et du mini golf. Au programme, réalisation de BD pour les plus grands, panneaux ou encore livre géant avec des personnages de BD dessinés par les enfants.



INFO SIGAL

« Vous envisagez de rénover votre habitat ? »

Vous êtes propriétaire de votre logement ou d'un logement destiné à la location et vous souhaitez rénover ce logement. Alors, contactez directement le cabinet URBANIS au 04.79.33.21.26. afin de savoir si vous pouvez bénéficier de conseils et de subventions pour votre projet de rénovation.

Ces conseils et ces subventions sont octroyés dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) mis en place sur les communautés de communes de Rumilly et du Pays d'Alby.

Le PIG : c'est quoi ?

C'est une procédure qui permet aux propriétaires de logements achevés depuis plus de 15 ans de bénéficier de subventions pour le financement de certains travaux.

Quels sont les travaux éligibles ?

Sont concernés les travaux destinés à améliorer le confort du logement (*amélioration du confort thermique, travaux d'adaptation du logement par exemple*) à condition qu'ils soient réalisés par une entreprise du bâtiment (fourniture et pose) et qu'ils ne soient pas commencés. En revanche, les travaux de finition ou d'entretien courant (*papiers peints, peinture, simple ravalement de façades sans isolation thermique par exemple*) ne sont pas recevables.

Qui est concerné par le PIG ?

Sont concernés tous les propriétaires qui occupent ou qui louent leur logement, à usage de résidence principale, ainsi que les propriétaires de logements vacants, ou de locaux vacants qu'ils pourraient transformer en logements. Les SCI sont également concernées.

Pour les propriétaires qui occupent leur logement, les aides sont fonction des conditions de ressources.

Pour les propriétaires qui louent des logements, les aides sont conditionnées à une classe énergétique et à des niveaux de loyers plafonnés et sont attribuées en fonction du type de travaux. Elles peuvent également être complétées par des avantages fiscaux.

Qui dois-je contacter pour mon projet ?

Le cabinet URBANIS, mandaté par le SIGAL¹, assure GRATUITEMENT, sans frais de dossier, les missions de conseils techniques, financiers et fiscaux et vous accompagne dans le montage et le suivi de votre dossier. Vous pouvez le contacter :

- au 04 79 33 21 49 du lundi au vendredi
- ou à l'adresse suivante : chambery@urbanis.fr
- ou encore lors d'une permanence sur rendez-vous à Rumilly, Immeuble le Cheval Blanc, 1, avenue Gantin

¹ SIGAL : Syndicat Intercommunal pour la Gestion de l'Albanais qui regroupe les communautés de communes de Rumilly et du Pays d'Alby